

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin 2017 à 20 heures, les membres conseil communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 15 juin 2017, se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRÉSENTS

M. DENHEZ - M. RIAUX - M. BISSOIN - Mme GILBERT - M. LEROY - M. GARNAUD - Mme. DEFLUBÉ - Mme DUPONT - M. BUSSY - M. BONVOISIN - M. HANGARD - Mme DUONG - M. LAMY D. - M. LEROUX - Mme HAKI - M. PARIS - Mme BOCQUET - M. ROUSSEL - Mme JACQUEMIN - M. RIFFLET - Mme DUTILLOY - M. DARMOIS - Mme SIMON - M. CANTELOUP - Mme DELAMARRE - M. MOTTIN - Mme MAQUAIRE - M. LECHEVALIER - Mme PEPIN - M. CARON - M. SWERTVAEGER - M. COUREL - M. BOUCHER - M. PLATEL - M. SIMON - M. LEGRIX - Mme DUNY - M. LAMY B.

SUPPLEANTS PRÉSENTS

M. DEMAN - M. GESLAND - Mme DUHAMEL - M. PIERRE - M. LECONTE - Mme BOONE - Mme BACHELET - Mme BECEL - M. LEFEBVRE

TITULAIRES EXCUSES

M. OLLIVIER - M. TIHY - M. TIMON - M. VANHEË - M. LEBLANC

SUPPLEANTS EXCUSES : Mme RENARD - M. GIRARD - M. AGASSE - M. AUSSY - Mme BOONE - M. RUVEN - Mme DUVAL - Mme GILLE

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE - M. CAMPAIN - M. BARRE - M. CLERET - M. BAPTIST

SUPPLEANTS ABSENTS : M. FOURNIER - M. LUCAS - M. PAQUIN - Mme FOUTREL - Mme POTTIER.

SECRETARE DE SEANCE : M. BISSON

N° 164 - 2017 Assainissement collectif – Information rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public – CdC ex Pont-Audemer

Il est présenté au Conseil Communautaire, le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Conformément aux obligations réglementaires, il fera l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes à son conseil municipal.

Cette communication aux conseils municipaux ne suppose pas de délibérer.

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la CdC ex Pont-Audemer

Pont-Audemer, le 26 juin 2017

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure



Le Président
Michel LEROUX



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONT AUDEMER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	5
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	5
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE	5
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)	5
1.4.	NOMBRE D'ABONNES	6
1.5.	VOLUMES FACTURES	8
1.6.	DETAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS	9
1.7.	AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)	9
1.8.	LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT	9
1.9.	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	10
1.10.	QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)	13
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	13
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	13
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	14
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION	14
2.2.	FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)	15
2.3.	RECETTES	16
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	18
3.1.	TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)	18
3.2.	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	18
3.3.	CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)	21
3.4.	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3)	21
3.5.	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)	21
3.6.	TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)	22
3.7.	TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.8.	POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE (P252.2)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.9.	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE (P253.2)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.10.	CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P254.3)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.11.	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.12.	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P256.2)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.13.	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P257.0)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.14.	TAUX DE RECLAMATIONS (P258.1)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	23
4.1.	MONTANTS FINANCIERS	23
4.2.	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	23
4.3.	AMORTISSEMENTS	23
4.4.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	23
4.5.	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	23
5.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	24

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20170626-164-DE
Date de télétransmission : 28/06/2017
Date de réception préfecture : 28/06/2017

- 5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0) 24
- 5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT) 24
- 6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS 25

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONT AUDEMER
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : CAMPIGNY, COLLETOT, CORNEVILLE-SUR-RISLE, FOURMETOT, LES PREAUX, MANNEVILLE-SUR-RISLE, PONT-AUDEMER, SAINT-GERMAIN-VILLAGE, SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE, SAINT-SYMPHORIEN, SELLES, TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER, TOUTAINVILLE, TRIQUEVILLE
- Existence d'une CCSP Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 11/12/2006. Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 01/12/2014. Non

1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE



Le service est exploité en régie

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
 Le service public d'assainissement collectif dessert 13 852 habitants au 31/12/2016 (14 217 au 31/12/2015).

* Approbation en assemblée délibérante

		A	B	C	D	E	F	G	H
Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	Population raccordée	Taux de raccordement (D)/(B)	Nb Installations ANC (EH)	Nb logements + entreprises, commerces...	Habitants par logement (A / G)
<i>Campigny</i>	27126	1106	710	316	738	1,07	160 (384)	456 (435+21)	2,4
<i>Corneville sur Risle</i>	27174	1301	508	270	540	1,07	398 (796)	652 (616+36)	2,0
<i>Manneville sur Risle</i>	27385	1507	1238	587 (9+578)	1174	0,95	119 (238)	738 (704+34)	2,0
<i>Pont Audemer</i>	27467	9079	8808	4912	7859	0,89	92 (147)	5597 (5148+449)	1,6
<i>Saint Germain Village</i>	27549	1678	1361	646	1357	0,99	134 (281)	782 (750+32)	2,1
<i>Saint Mards de Blacarville</i>	27563	785	420	179	358	0,85	187 (374)	397 (373+24)	2,0
<i>Tourville sur Pont Audemer</i>	27655	735	118	44 (15+10+19)	92	0,78	290 (609)	346 (329+17)	2,1
<i>Toutainville</i>	27656	1304	689	278 (1+277)	611	0,89	291 (640)	604 (577+27)	2,2
Total		17 495	13 852	7232	12750	0,94	1671 (3469)	9 572	

1.4. NOMBRE D'ABONNES



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 232 abonnés au 31/12/2016 (7 219 au 31/12/2015).

Commentaire: Voir tableau ci-dessus

La répartition des abonnés par commune est la suivante.

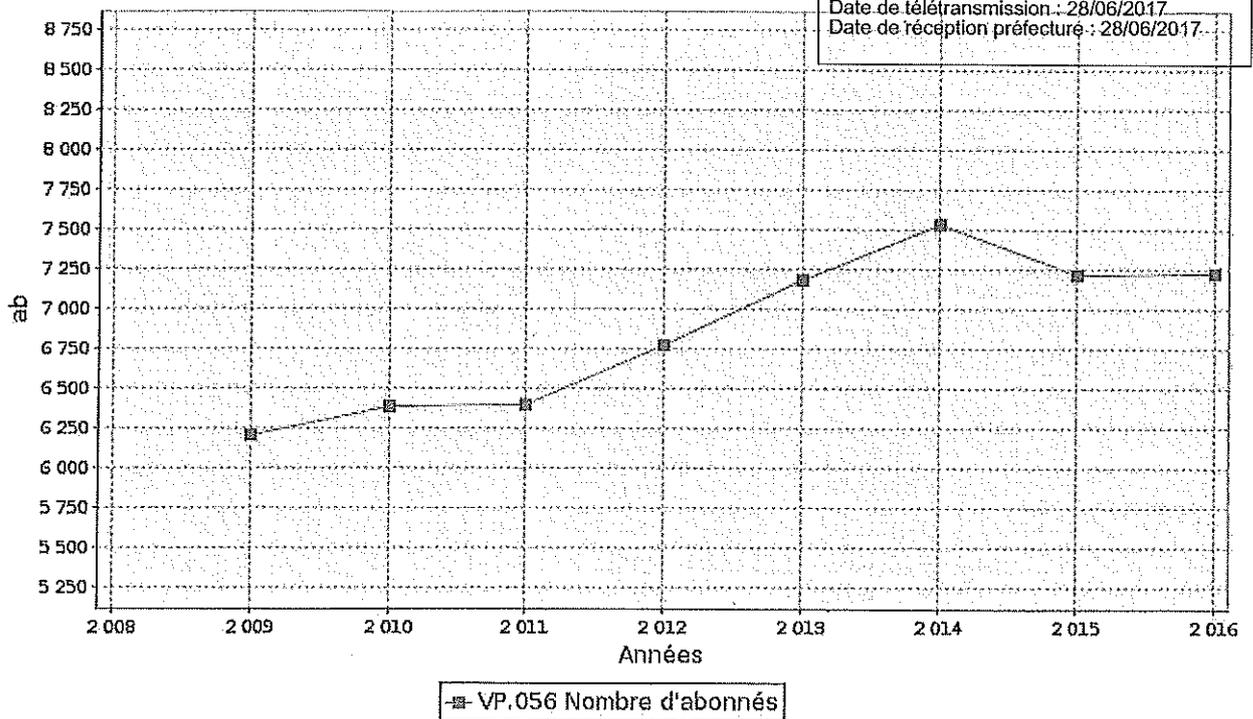
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
CAMPIGNY	316	316	0
COLLETOT	-		
CORNEVILLE-SUR-RISLE	270	270	0
FOURMETOT	-		
LES PREAUX	-		
MANNEVILLE-SUR-RISLE	587	587	0
PONT-AUDEMER	4912	4912	0
SAINT-GERMAIN-VILLAGE	646	646	0
SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE	179	179	0
SAINT-SYMPHORIEN	-		
SELLES	-		
TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER	44	44	0
TOUTAINVILLE	265	278	+4,6%
TRIQUEVILLE	-		
Total	7 219	7 232	0,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 7 300.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 0,09 abonnés/km) au 31/12/2016. (0,09 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,92 habitants/abonné au 31/12/2016. (1,97 habitants/abonné au 31/12/2015).

Accusé de réception en préfecture
 027-200065787-20170626-164-DE
 Date de télétransmission : 28/06/2017
 Date de réception préfecture : 28/06/2017



1.5. VOLUMES FACTURES

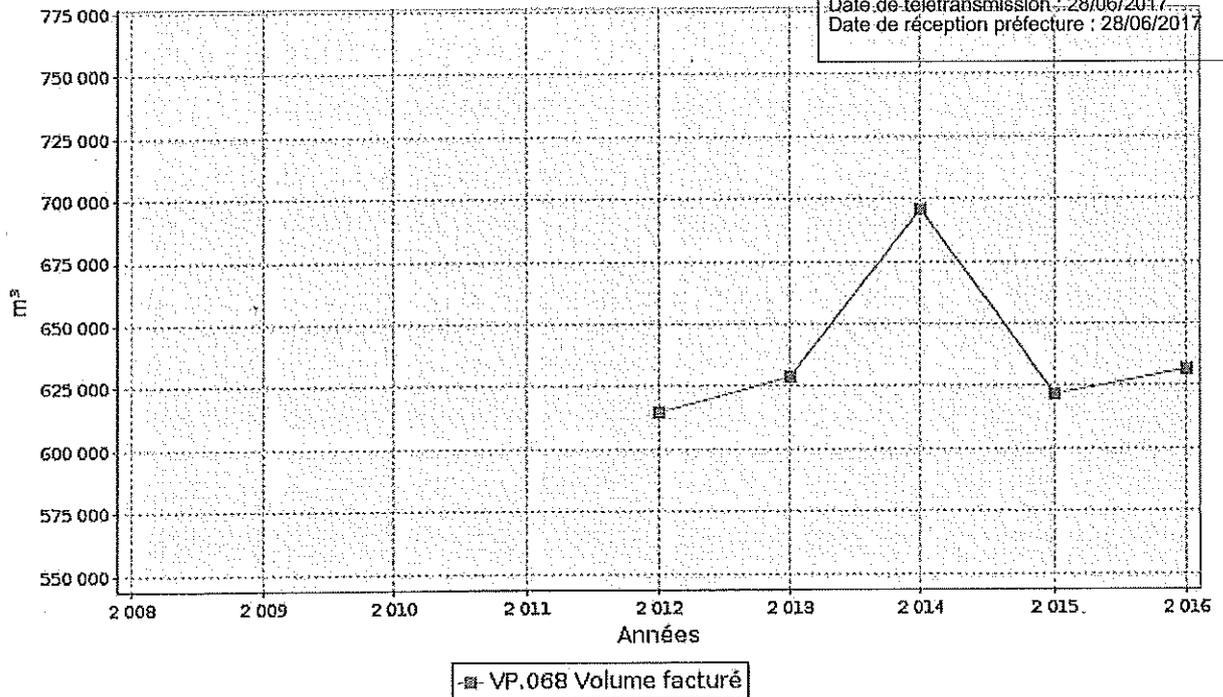


	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	621 929	631 589	1,6%
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	621 929	631 589	1,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire: 78623 m³ (SAUR) + 11993 m³ (STGS) + 22323 m³ (SAEP Benz 2015) + 518650 (Veolia)

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20170626-164-DE
Date de télétransmission : 28/06/2017
Date de réception préfecture : 28/06/2017



1.6. DETAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS



Sans objet

1.7. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de ~~77~~ au 31/12/2016 (~~70~~ au 31/12/2015).

Au 31 décembre 2016 :

- 91 arrêtés ont été mis en place (dont 10 nouveaux en 2016)
- 14 entreprises ont stoppé leur activité ou déménagé
- 77 entreprises en activité ont donc fait l'objet d'un arrêté d'autorisation de rejet
- 4 arrêtés ont été actualisés suite à des modifications de l'activité ou à des travaux sur leurs installations

1.8. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 20 400 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 64 370 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (Commentaire: +500 chemin de la vierge +800m route de Rouen pour raccordement Comeville),
- soit un linéaire de collecte total de 84 770 km (83 470 km au 31/12/2015).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Station d'épuration de Pont Audemer	2200 m3
Déversoir d'orage	Emissaire, quai Félix Faure, Pont Audemer	-



1.9. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20170626-164-DE
Date de télétransmission : 28/06/2017
Date de réception préfecture : 28/06/2017

STEU N°1 : STEP CORNEVILLE S/ RISLE
Code Sandre de la station : 032717401000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/01/1994											
Commune d'implantation		CORNEVILLE-SUR-RISLE (27174)											
Lieu-dit		Boulangard											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		700											
Nombre d'abonnés raccordés		270											
Nombre d'habitants raccordés		594 (270x2,2)											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		105											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		La Risle									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90					
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/07/2016		oui		20	96	58	93.5	15	95	15.5	89.2	6.7	43.7

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (fMS)

STEU N°2 : STEP PONT AUDEMÉR
Code Sandre de la station : 032746701000

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20170626-164-DE
Date de télétransmission : 28/06/2017
Date de réception préfecture : 28/06/2017

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Bouc activée faible charge
Date de mise en service	17/01/2012
Commune d'implantation	PONT-AUDEMÉR (27467)
Lieu-dit	Quai du mascaret
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	31633
Nombre d'abonnés raccordés	6962
Nombre d'habitants raccordés	13334
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4523 m ³ /j (temps sec) 6723 m ³ /j (temps pluie)

Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	24 mars 2010	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Risle	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/01/16	Oui	10	98,11	16	97,70	2,8	98,70	2,9	96,82	1,5	82,84
13/01/16	Oui			16,00	92,75	1,10	99,33				
20/01/16	Oui	15,00	96,76	19,00	96,52	3,40	96,32	5,70	91,78	1,30	83,47
28/01/16	Oui			23	93,52	5,7	96,95				
31/01/16	Oui	19,00	87,16	29,00	90,59	5,70	96,92	4,70	91,94	1,80	71,39
11/02/16	Oui			12,00	95,24	5,70	96,96				
16/02/16	Oui			10,00	95,62	2,80	98,01				
24/02/16	Oui	6,00	97,83	15,00	96,35	2,00	99,21	4,50	91,27	1,90	72,11
28/02/16	Oui	9,00	97,74	19,00	96,30	5,70	97,77	2,10	97,59	0,70	91,80
03/03/16	Oui			20,00	94,49	8,57	96,49				
09/03/16	Oui			20,00	93,83	2,80	98,69				
14/03/16	Oui	5,00	98,59	19,00	96,33	5,70	97,78	2,70	96,83	1,90	79,49
23/03/16	Oui	4,00	99,07	21,00	97,16	5,70	98,22	2,60	97,55	1,70	82,66
30/03/16	Oui	17,00	93,84	32,00	92,80	5,70	97,01	4,70	91,19	1,30	78,33
07/04/16	Oui			27,00	97,65	5,70	99,27				
10/04/16	Oui	7,00	97,68	31,00	92,55	1,10	99,53	3,20	95,48	1,00	84,63
19/04/16	Oui			32,00	95,33	2,90	99,07				

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20170626-164-DE
Date de télétransmission : 28/06/2017
Date de réception préfecture : 28/06/2017

26/04/16	Oui	7,00	97,68	31,00	94,85	5,70	96,97				
03/05/16	Oui			23,00	97,23	2,85	98,91				
11/05/16	Oui			31,00	93,61	5,70	96,88				
19/05/16	Oui	8,00	86,50	38,00	82,00	8,57	86,16	2,60	85,54	0,80	76,24
24/05/16	Oui			31,00	97,48	8,57	98,09				
31/05/16	Oui	10,00	97,25	32,00	93,91	8,57	98,06	4,10	93,12	1,00	86,05
08/06/16	Oui			24,00	95,19	2,90	98,98				
16/06/16	Oui			28,00	93,79	8,60	95,35				
19/06/16	Oui	7,00	98,33	25,00	96,40	5,70	98,19	2,20	97,23	1,10	88,99
23/06/16	Oui			29,00	96,04	2,90	98,26				
29/06/16	Oui	3,00	99,23	26,00	96,28	2,90	99,04	2,70	97,26	1,30	85,14
04/07/16	Oui			15,00	97,60	11,40	96,38				
12/07/16	Oui			34,00	95,95	2,90	99,19				
21/07/16	Oui	5,00	98,82	22,00	96,97	8,60	97,50	2,00	97,98	2,50	74,29
27/07/16	Oui			29,00	96,64	11,40	97,67				
31/07/16	Oui	10,00	98,05	31,00	95,92	5,60	97,88	2,70	97,21	0,40	95,74
08/08/16	Oui			29,00	96,10	1,10	99,72				
16/08/16	Oui			27,00	96,30	8,00	98,03				
24/08/16	Oui	1,00	99,25	32,00	96,60	8,50	97,64	1,80	97,65	1,80	79,36
01/09/16	Oui			26,00	96,92	1,70	99,51				
04/09/16	Oui	13,00	93,26	37,00	91,38	8,60	96,88	2,10	97,40	2,70	66,23
12/09/16	Oui	4,00	96,97	26,00	96,17	5,70	98,27	1,90	97,79	2,40	75,11
20/09/16	Oui			24,00	96,46	5,70	98,34				
29/09/16	Oui	6,00	96,59	31,00	95,48	8,60	97,56	2,80	96,61	1,20	87,01
06/10/16	Oui			25,00	96,69	8,57	97,14				
09/10/16	Oui			26,00	96,73	5,71	98,46				
17/10/16	Oui	16,00	95,66	27,00	95,83	5,70	97,32	3,10	96,36	1,30	85,22
25/10/16	Oui	16,00	95,52	22,00	96,83	5,71	97,23	2,70	96,31	0,60	91,80
03/11/16	Oui			27,00	96,70	5,70	98,32				
09/11/16	Oui	14,00	96,42	20,00	97,56	8,60	97,90	3,20	96,46	1,00	90,45
13/11/16	Oui			20,00	95,79	5,70	96,82				
16/11/16	Oui			26,00	94,81	8,60	96,19				
22/11/16	Oui	14,00	96,14	19,00	96,96	5,70	98,46	3,00	96,80	1,00	88,20
01/12/16	Oui			34,00	95,38	11,40	95,49				
07/12/16	Oui	10,00	97,52	30,00	96,46	8,57	97,51	3,60	96,23	1,90	81,52

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20170626-164-DE
Date de télétransmission : 28/06/2017
Date de réception préfecture : 28/06/2017

1.10. QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
STEP CORNEVILLE S/ RISLE (Code Sandre : 032717401000)	6,24	6,27
STEP PONT AUDEMER (Code Sandre : 032746701000)	312,23	375,14
Total des boues produites	318,5	381,4

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
STEP CORNEVILLE S/ RISLE (Code Sandre : 032717401000)	6,24	6,27
STEP PONT AUDEMER (Code Sandre : 032746701000)	312,23	375,14
Total des boues évacuées	318,5	381,4

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. MODALITES DE TARIFICATION



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	en fonction de la capacité d'accueil des immeubles : 135 €/EH	tarifs en fonction de la capacité d'accueil de immeubles : 135 €/EH
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽²⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	2,15 €/m ³	2,2 €/m ³
Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	2,15 €/m ³	2,2 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,3 €/m ³	0,3 €/m ³
VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre : _____	0,22 €/m ³	0,22 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 03/10/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ~~10/12/2012~~ effective à compter du 10/12/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.



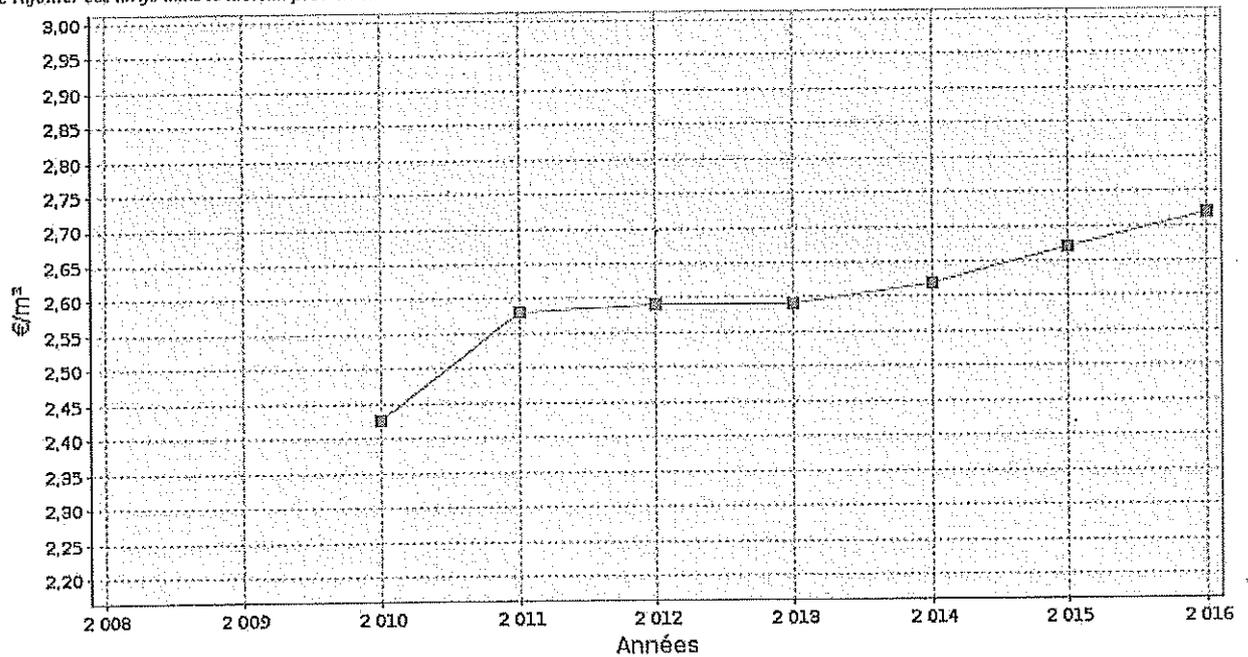
2.2. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20170626-164-DE
Date de télétransmission : 28/06/2017
Date de réception préfecture : 28/06/2017

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	— %
Part proportionnelle	258,00	264,00	2,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	258,00	264,00	2,3%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre : _____	26,40	26,40	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,40	62,40	0%
Total	320,40	326,40	1,9%
Prix TTC au m ³	2,67	2,72	1,9%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



— D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Accusé de réception en préfecture
 027-200065787-20170626-164-DE
 Date de télétransmission : 28/06/2017
 Date de réception préfecture : 28/06/2017

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2016 en €/m ³	Prix au 01/01/2017 en €/m ³
CAMPIGNY	5,18	5.17
COLLETOT	-	-
CORNEVILLE-SUR-RISLE	4,48	4.54
FOURMETOT	-	-
LES PREAUX	-	-
MANNEVILLE-SUR-RISLE	4,23/4,48	4.22 / 4.54
PONT-AUDEMER	4,23	4.22
SAINT-GERMAIN-VILLAGE	4,23	4.22
SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE	4,48	4.54
SAINT-SYMPHORIEN	-	-
SELLES	-	-
TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER	4,23/5,18/4,98	4.22/5.17/5.05
TOUTAINVILLE	4,98	5.05
TRIQUEVILLE	-	-
	4,72	4.75

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le schéma directeur d'assainissement approuvé par le conseil Communautaire, le 11 décembre 2006, prévoit dès la phase d'extension de la station d'épuration, un plan d'augmentation régulière de la redevance assainissement imposé par le coût global des opérations. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la redevance assainissement est de 2,05 €/m³. Le schéma prévoit que la redevance soit portée à 2,10€/m³ en 2015 (délibération du 22/09/2014), 2,15€/m³ en 2016 (délibération du 30/11/15) et 2,20€/m³ en 2017 (délibération du 3/10/2016)



2.3. RECETTES

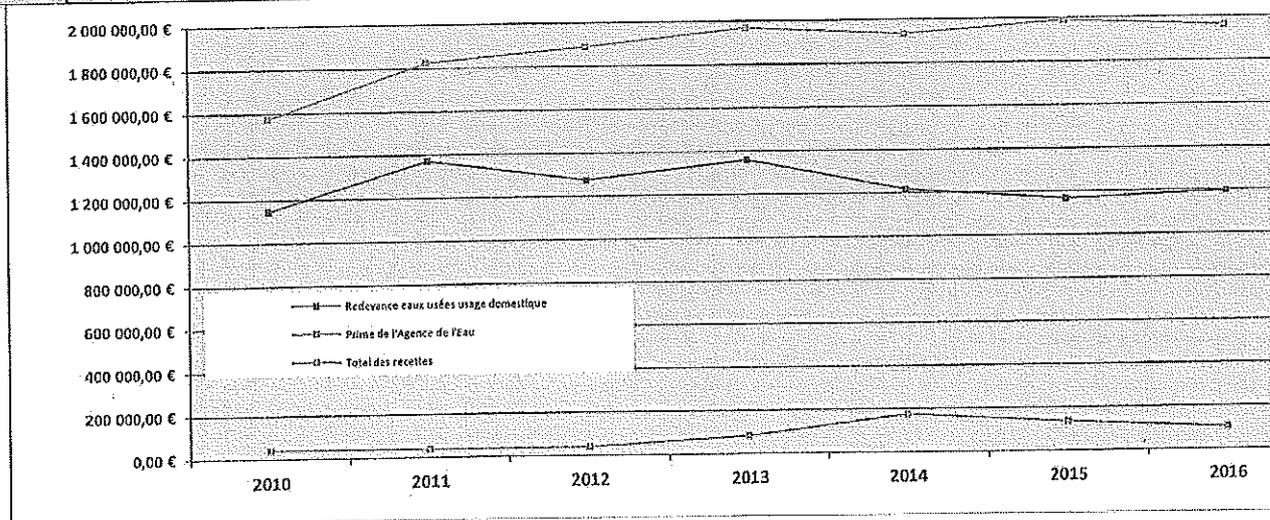
Recettes de la collectivité :

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20170626-164-DE
Date de télétransmission : 28/06/2017
Date de réception préfecture : 28/06/2017

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 168 185,70	1 195 017,32	2,30%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	1 168 185,70	1 195 017,32	2,30%
Recettes de raccordement	38 066,80	14 780,40	-61,17%
Prime de l'Agence de l'Eau	134 402,31	102 295,41	-23,89%
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	52 620,71	17 257,91	-67,20%
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	597 018,23	632 707	5,98%
Total autres recettes	822 108,05	767 040,72	-6,70%
Total des recettes	1 990 293,75	1 962 058,04	-1,42%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 1 195 017 € (1 168 185 au 31/12/2015).

Type de recette	Redevance eaux EU domestique	Recettes de raccordement	Prime Agence de l'Eau	Recettes liées aux travaux	Autres recettes	Total recettes
Exercice						
2010 en €	1 146 655	69 197,81	40 435,00	11 495,27	305 611,10	1573394,18
2011 en €	1 370 616,69	77 022,09	40 435,00	50 540,11	285 746,67	1824360,56
2012 en €	1 274 456,57	28 186	40 435	28 186	518 524	1889787,57
2013 en €	1 359 587,38	17 883,50	83 576,04	37 434,56	471 498,75	1969980,23
2014 en €	1 216 443,25	18 840,70	174 970,80	52 224,39	472 332,77	1934811,91
2015 en €	1 168 185,7	38 066,80	134 402,31	52 620,71	597 018,23	1990293,75
2016 en €	1195017,32	14780,4	102295,41	17257,91	632 707	1962058,04



3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,07% des 7 300 abonnés potentiels (98,89% pour 2015).

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

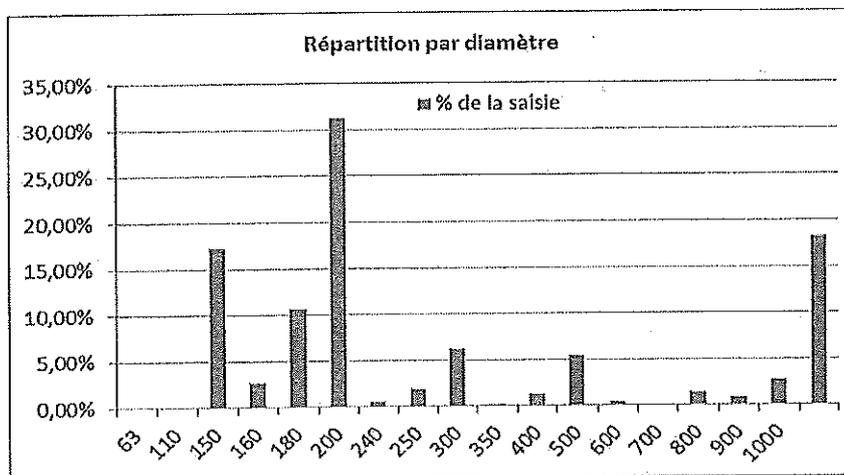
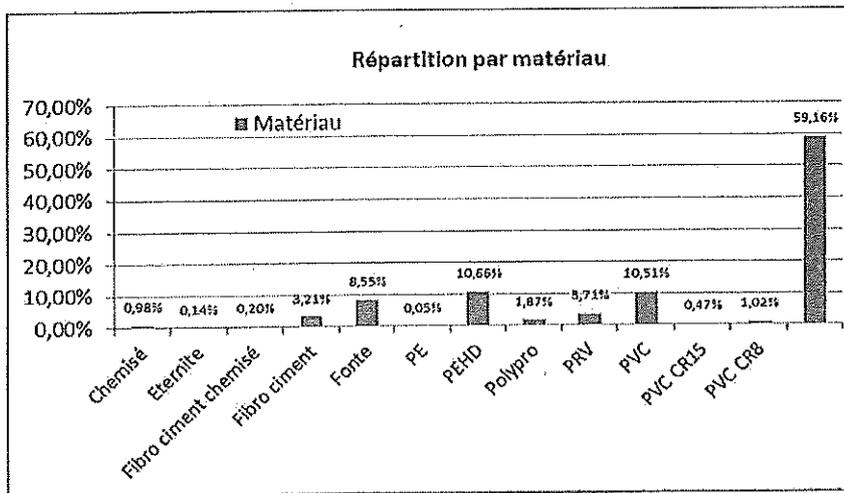
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Pour 2016, le total des parties A et B atteint 15 points (15 en 2015). Afin d'atteindre les 40 points nécessaires pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées, le service s'est doté d'outils :

- La caméra d'inspection,
- La mise en place des contrôles de branchement
- Le logiciel SAGA pour la gestion patrimoniale du réseau. Le travail consiste en la saisie du réseau d'eaux usées tronçon par tronçon avec pour chacun les informations qui s'y réfèrent (diamètre, longueur, matériau, date de pose, ITV...). Sur chacun de ces tronçons ou de ces regards, les branchements sont liés lorsqu'ils font l'objet d'un contrôle de branchement ou lors de branchements neufs.

1. Cette saisie a plusieurs objectifs :
2. Elle doit permettre de mieux connaître notre réseau, son linéaire et ses caractéristiques (diamètre, matériau)
3. Elle est un préalable au diagnostic permanent et aux données utilisées dans le RPOS
4. Elle permet de gérer l'organisation du service et la planification des interventions préventives

A la date du 31 décembre 2016, le linéaire de réseau saisi sur le logiciel est de 34231,99 m, soit 42,79% du linéaire total estimé à 80km. Cette saisie donne les statistiques suivantes.



PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		42%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	42%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	10%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2016 (15 pour 2015).

3.3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEP CORNEVILLE S/ RISLE	29	100	100
STEP PONT AUDEMER	866	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2015).

3.4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEP CORNEVILLE S/ RISLE	29	100	100
STEP PONT AUDEMER	866	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2015).

3.5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEP CORNEVILLE S/ RISLE	29	100	100
STEP PONT AUDEMER	866	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2015).



3.6. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20170626-164-DE
Date de rétrotransmission : 28/06/2017
Date de réception préfecture : 28/06/2017

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP CORNEVILLE S/ RISLE :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	6,27
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6,27

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP PONT AUDEMER :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	375,14
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		375,14

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2015).

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. MONTANTS FINANCIERS



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	565 088	733 230,00
Montants des subventions en €	69 439,00	966 931,00
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	10 374 063,11	10 172 581,75
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	592 484,07
	en intérêts	265 401,75

4.3. AMORTISSEMENTS



Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 1 201 722,02 € (1 154 159 € en 2015).

4.4. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Tranche 3 : Extension des réseaux de collecte : Toutainville, Tourville sur Pont Audomer, Saint Germain Village, Saint Mards de Blacarville et Campigny	2 450 000 €	2 450 000 €
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue Gambetta et de la rue Sadi Carnot (étude + travaux)	133 640 €	/
Réhabilitation et travaux de dévoiement du réseau EU de Toutainville (projet échangeur SAPN) (étude et travaux)	131 600 €	/

4.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Tranche 3 : Démolition de la STEP de Corneville sur Risle ;	2017	30 000 €

En novembre 2016, les effluents de la STEP de Corneville ont été transférés vers le réseau d'eaux usées de Manneville sur Risle : réhabilitation du poste de refoulement du Boulangard avec 2,9 km de refoulement. Réhabilitation du poste de relevage des ruelles, modification du refoulement. Réhabilitation du refoulement du PR abbaye.

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

2 060,47 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0033 €/m³ pour l'année 2016 (0,0015 €/m³ en 2015).

5.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Néant

Accusé de réception en préfecture
 027-200065787-20170626-164-DE
 Date de télétransmission : 28/06/2017
 Date de réception préfecture : 28/06/2017

6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2015	Valeur 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	14 217	13 852
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	70	77
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	318,5	381,4
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,67	2,72
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,89%	99,07%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0015	0,0033

